

«Les géants du Net créent de nouveaux monopoles»

Mots clés : [Bruno Lasserre](#), [Autorité De La Concurrence](#), [Free](#), [GOOGLE,AMAZON.COM](#), [APPLE](#)

Par [Marie-Cécile Renault journaliste](#), [Ivan Letessier](#) Mis à jour le 15/01/2013 à 14:57 | publié le 14/01/2013 à 19:38 [Réactions \(4\)](#)



Bruno Lasserre, président de l'Autorité de la concurrence. Crédits photo : ERIC PIERMONT/AFP

1. INTERVIEW - Bruno Lasserre, le président de l'Autorité de la concurrence, part en guerre contre les géants du Net. Il s'intéresse aussi au prix des médicaments et au transport par autocar.

Le président de l'Autorité de la concurrence présente ses priorités pour 2013 et défend plus que jamais les bénéfices de la concurrence.

LE FIGARO.- Quel bilan tirez-vous de 2012?

Bruno LASSERRE. - L'année a été très active. Nous avons rendu 266 décisions et avis, et imposé au total 540,6 millions d'euros de sanctions. La crise ne justifie pas un relâchement de la lutte contre les pratiques anticoncurrentielles. Au contraire, c'est quand l'économie vacille qu'il faut un arbitre ferme et impartial qui protège les plus faibles, les ménages et les PME, contre les ententes ou les abus dont l'effet est d'augmenter artificiellement les prix. Nous sommes plus que jamais attentifs au respect des règles du jeu. Les Français, selon une étude réalisée par TNS Sofres pour l'Autorité, sont à 90 % favorables à la [concurrence](#) car ils ont compris que c'est la compétitivité du pays qui en dépend: ils demandent qu'elle soit renforcée, notamment dans l'énergie et la banque.

Dans les télécoms, l'arrivée de Free Mobile a-t-elle été bénéfique?

Les **télécoms** ont connu une année exceptionnelle. Dès 2005, quand nous avons sanctionné le cartel des mobiles, l'arrivée d'un quatrième opérateur nous avait déjà paru nécessaire. L'arrivée de Free Mobile a créé beaucoup de turbulences et même d'effervescence: mais je fais le pari que, sur le long terme, elle apparaîtra comme un instrument efficace pour créer de l'emploi, de la croissance et améliorer la compétitivité du pays. Mais il faut se donner du temps: les effets s'apprécient sur dix ou quinze ans.

C'est bénéfique aux consommateurs qui gagnent en pouvoir d'achat. C'est favorable aux entreprises clientes dont la facture télécoms baisse. Mais c'est aussi bon pour les concurrents qui sont poussés, par l'émulation, à innover davantage. N'oublions pas non plus les effets d'entraînement sur les filières amont et aval. Sur le long terme, les mesures protectionnistes ont toujours eu un impact défavorable sur l'emploi. D'ici à quelques jours, nous rendrons un avis sur les opérateurs mobiles virtuels (MVNO), afin de vérifier qu'ils disposent, dans cette nouvelle donne, d'un espace économique leur permettant de continuer à animer la concurrence, car ils gardent un rôle à jouer.

Le marché veut se consolider. Bloqueriez-vous une fusion Free-SFR ou Free-Bouygues?

Je n'ai pas à prendre parti sur des dossiers qui ne restent que des hypothèses. Mais je mets en garde contre de telles consolidations. Le retour à trois opérateurs n'est pas souhaitable. En revanche, les opérateurs peuvent mutualiser leurs réseaux, déployer ensemble pour réduire leurs coûts et aller ainsi couvrir des zones moins rentables du territoire. Ce modèle économique a très bien marché dans les câbles sous-marins où les opérateurs construisent l'infrastructure au sein d'un consortium, et se font ensuite concurrence dans la commercialisation. Nous rendrons un avis sur tous ces sujets au gouvernement fin février.

Le contrat d'itinérance de Free avec Orange fausse-t-il le jeu?

L'avis que je viens d'évoquer recherchera si, oui ou non, ce contrat marque une rupture dans l'égalité des chances entre opérateurs. Nous y répondrons de manière dépassionnée fin février et dirons si cet accord doit être limité dans le temps. Nous avons défendu un certain nombre d'options, et nous ne changeons pas d'avis.

Free a coupé la pub sur Internet pour lutter contre Google. Y êtes-vous favorable?

J'ai été un peu surpris sur la forme. Mais, sur le fond, Free pose de bonnes questions, celui du partage de la valeur entre les géants du Net tels que Google, Apple, Amazon, Microsoft et les opérateurs qui investissent dans les réseaux. C'est difficile pour les entreprises de protester, car c'est prendre un risque élevé tant les géants du Net sont puissants. Mais les poids lourds du Net ne peuvent pas, sous couvert de principes libertaires, s'affranchir des valeurs de notre contrat social. Ils ont acquis une position de marché très forte qui leur donne un pouvoir de vie ou de mort sur des secteurs économiques entiers. Ce pouvoir de marché considérable leur crée des devoirs et des obligations, non seulement à l'égard des États en matière fiscale, mais aussi à l'égard des autres industriels et des consommateurs.

Concrètement, comment pouvez-vous contraindre des Américains?

En 2012, [avec notre décision Cogent/Orange](#), pour la première fois dans le monde, une autorité de la concurrence a affirmé la valeur des réseaux. Nous poursuivrons cette action en 2013 en nous intéressant à l'écosystème fermé des applications mobiles. Nous allons vérifier que les fabricants de terminaux et les géants du Net n'imposent pas, par la présence d'applications ou des contraintes tarifaires, des usages de consommation captifs. Il faut veiller à ce que les consommateurs ne soient pas enfermés dans de nouveaux monopoles. L'Europe ne doit pas perdre non plus la bataille des applications: elle doit rester un lieu où l'on peut innover sur les usages mobiles, notamment dans la santé, les moyens de paiement...

Votre avis sur la distribution à Paris laisse craindre des contreparties au rachat de Monoprix. Que répondez-vous à Casino, qui vous reproche de ne pas tenir compte des hypers?

Nous avons relevé un très fort niveau de concentration à Paris, en tenant compte, bien entendu, de la pression concurrentielle des hypers de périphérie. Mais celle-ci ne s'exerce pas à l'égard de tous les Parisiens, qui ont tendance à préférer les commerces de proximité. Le rachat des 50% de Monoprix vient de nous être officiellement notifié il y a quelques jours. Le diagnostic sera posé au terme d'un débat contradictoire et nous mènerons une analyse très fine à Paris et dans les 172 communes où Monoprix est implanté. Notre décision est attendue au plus tard avant l'été.

L'Autorité a condamné les cartels des endives et de la farine, et enquête sur les yaourts. Sans entente, les producteurs peuvent-ils résister aux distributeurs?

Nous sommes conscients que le secteur agricole et agroalimentaire souffre d'une disproportion des forces, entre les producteurs, souvent atomisés, et les distributeurs et industriels. La réponse, c'est le regroupement dans la clarté, dans une structure de production et de commercialisation commune par exemple. Ce que nous ne pouvons pas admettre, c'est l'entente secrète. Les acteurs doivent choisir. Soit ils restent autonomes, soit ils se regroupent. Nous avons accompagné positivement les regroupements de coopératives - plus d'une quarantaine à ce jour - qui nous ont été soumis.

Vos priorités pour 2013?

L'action de groupe, qui permettrait à des consommateurs individuels - et pourquoi pas des PME - de se regrouper pour demander des dommages et intérêts est un chantier important que vient de lancer le gouvernement. Nous y sommes favorables dès lors que la phase de réparation suit celle du constat d'infraction, fait par l'Autorité sous le contrôle du juge. Cette année, nous allons nous pencher sur l'industrie du médicament. Plusieurs dossiers sont en cours pour savoir s'il n'existe pas des entraves au développement des génériques. De manière générale, nous voulons passer au crible la chaîne de formation des prix. Enfin, nous préparons un avis sur les obstacles au développement du transport interurbain par autocar. Il ne représente que 2% des transports en France, beaucoup moins qu'à l'étranger.